

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT METZ
CANTON DU PAYS MESSIN

SYNDICAT MIXTE DES RUISSEAUX DU HAUT-CHEMIN
16 A rue du 10 Juin
57640 CHARLY-ORADOUR

PROCES-VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL

Du 1^{ER} FEVRIER 2024
A 18H30
En Mairie de Charly-Oradour
Sous la présidence de Delphine BERGER

L'an deux mil vingt-quatre, le premier février à dix-huit heures trente, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte des Ruisseaux du Haut-Chemin s'est réuni en son siège, Mairie de Charly-Oradour, après convocation légale en date du 22 janvier 2024, sous la présidence de Madame Delphine BERGER, Présidente.

Présents :

Titulaires : BERGER Delphine, Présidente, HUBERTY René, Vice-Président, BALLARINI Jean-Louis, Vice-Président, PIERRON Florent, EHLINGER Laurent, GAUDÉ Hervé, DIEUDONNÉ Vincent, HENNEQUIN François, TURCK Gilbert.

Suppléant en situation délibérante : FREY Nicolas

Suppléant en situation non délibérante : /

Pouvoirs : /

Absentes excusées : Marie MARQUES, déléguée titulaire, Marie-Luce KOLOTA-MERCIER, déléguée suppléante.

Invités présents : BERNEZ Guillaume, Chef de service « Cycle de l'eau » de la CDC Rives de Moselle, Simon RAJECKI, technicien de rivières du syndicat mixte des Ruisseaux du Haut Chemin.

Invités excusés : Philippe WAGNER, Vice-Président de la CDC Rives de Moselle.

Le Conseil Syndical désigne Monsieur René HUBERTY comme secrétaire de séance.
Madame la Présidente salue les membres du Conseil.

Le quorum étant atteint, la séance commence.

Date de convocation : 22/01/2024
Date d'affichage : 22/01/2024

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 13
- présents : 10
- votants : 10

ORDRE DU JOUR :

1. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 15 NOVEMBRE 2023**
2. **INSTALLATION DES REPRESENTANTS D'EUROMETZ METROPOLE AU SYNDICAT**
3. **APPLICATION FONGIBILITE DES CREDITS SUITE AU PASSAGE A LA NOMENCLATURE M57**
4. **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**
5. **DIVERS**

1. DELIBERATION D_2024_1_1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 15 NOVEMBRE 2023

Le Conseil Syndical, après avoir pris connaissance du procès-verbal du 15 novembre 2023 et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce procès-verbal.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2. DELIBERATION D_2024_1_2 : INSTALLATION DES REPRESENTANTS D'EUROMETROPOLE DE METZ AU SYNDICAT

Madame la Présidente rappelle la démission de Monsieur Denis CELARIE de ses fonctions de délégué titulaire d'Eurométropole de Metz au sein du Syndicat des ruisseaux du Haut-Chemin et informe que le conseil métropolitain, par délibération en date du 18 décembre 2023, a procédé à son remplacement en désignant :

- Madame Marie MARQUES en qualité de déléguée titulaire d'Eurométropole de Metz au Syndicat,
- Madame Marie-Luce KOLATA-MERCIER en qualité de déléguée suppléante d'Eurométropole de Metz Métropole au Syndicat.

Le Conseil Syndical installe Marie MARQUES, déléguée titulaire et Marie-Luce KOLATA-MERCIER, déléguée suppléante.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3. DELIBERATION D_2024_1_3 : APPLICATION FONGIBILITE DES CREDITS SUITE AU PASSAGE A LA NOMENCLATURE M57

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil syndical à déléguer à la Présidente la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, la Présidente informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Il est demandé au conseil syndical de bien vouloir délibérer pour autoriser la Présidente à procéder, à compter du 1er février 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente, le Conseil Syndical l'autorise à l'unanimité à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4. DELIBERATION D_2024_1_4 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le débat d'orientation budgétaire est présenté ce jeudi 1^{er} février 2024. Le vote du budget aura lieu lors du prochain conseil fin mars 2023.

1. Bilan 2023

1.1. Principales réalisations 2023

• Rivières :

- Travaux de restauration des berges du ruisseau de Malroy à Argancy
- Réalisation du diagnostic de l'état environnemental et fonctionnement hydraulique du bassin-versant du ruisseau de la Bévette
- Poursuite du suivi hydrologique des cours d'eau

• Animation et volet administratif :

- Mise à jour régulière du site internet,
- Rédaction rapport d'activité,
- Réalisation feuille d'info,
- Dépôt et suivi des demandes d'aide,
- Réponses aux diverses demandes des riverains, élus...

1.2. Bilan financier

Les travaux prévus sur le ruisseau de Malroy à Argancy ont bien été réalisés et payés en 2023 (14 497,20 €). L'étude diagnostic sur le bassin versant de la Bévothe, qui avait démarré au dernier trimestre 2022, a entraîné un paiement de 63 132 € en 2023.

La prestation relative à la première phase opérationnelle du programme de renaturation et de gestion du bassin versant des ruisseaux du Haut-Chemin (portant sur le recrutement d'un maître d'œuvre dédié), inscrite au budget 2023, n'a pas pu démarrer en 2023 en raison d'une consultation rendue infructueuse. Aucun paiement n'a donc eu lieu sur 2023. Ces dépenses sont à reporter au budget 2024.

Sur ces bases, le bilan financier 2023 devrait être le suivant :

	Montant	Recette	Reste à charge
Salaires Simon (+ charges) + frais secrétaire	49 000 €	38 000 € (subvention) 4 000 € (participation)	7 000 €
Indemnités élus	15 000 €	-	15 000 €
Charges de fonctionnement	11 000 €	-	11 000 €
Investissement	80 000 €	28 000 € (subvention) 2 000 € (affect. résultat)	50 000 €
TOTAL	155 000 €	72 000 €	83 000 €

Les cotisations des EPCI s'élevant à 100 000€ en 2023, l'excédent dégagé serait d'environ 17 000 €.

Le montant de l'excédent de résultat de fonctionnement à reporter s'élève à 85 771 €.

Le budget 2023 global est réalisé à 35% en dépenses et 67% en recettes pour le fonctionnement. C'est le décalage de du recrutement de maître d'œuvre en 2024 qui décale les investissements.

2. Projection 2024

2.1 Programmation technique

• Rivières :

- Recrutement d'un maître d'œuvre de niveau projet dédié à la réalisation des travaux d'aménagement sur les ruisseaux du Haut-Chemin,
- Réalisation d'opérations vitrines.

• Sensibilisation, animation :

- Réalisation d'entretiens individuels avec les agriculteurs concernés par la Bévothe,
- Publications de documents d'accompagnement des riverains (droits et devoirs, guide d'entretien des berges...),
- Actualisations régulières du site internet,

- Elaboration de documents de communication sur les actions du SMRHC (feuilles d'info),
- Vulgarisation des résultats du suivi hydro,
- ...

2.2 Orientations pour le budget 2024

• Dépenses de fonctionnement

Le syndicat emploie 1 agent à temps plein (dont 20% sont dédiés à la mise en place d'actions sur le territoire du Syndicat du Billeron) : technicien rivière, emploi financé par l'Agence de l'eau à hauteur de 80%.
Le syndicat emploie également 1 agent 2h par semaine pour le secrétariat et la comptabilité.

• Dépenses d'investissement

Les dépenses principales pour les travaux et études seront les suivantes :

- Prestation de maîtrise d'œuvre + AMO MATEC : 130 000 € TTC
- Travaux de démonstration environ 100 000 € TTC

• Recettes de fonctionnement

Les recettes seront constituées :

- De la participation des 3 EPCI : 200 000 €
- Des subventions de l'agence de l'eau Rhin-Meuse
- Des subventions de la Région Grand Est
- De l'excédent présent à la fin de l'année 2023

La participation des membres attendues pour 2024 est la suivante :

		Participations financières 2024	Participations 2023
Communauté de communes Haut-Chemin Pays de Pange	30,63 %	61 260 €	30 630 €
Eurométropole de Metz	16,51 %	33 020 €	16 510 €
Communauté de communes de Rives de Moselle	52,86 %	105 720 €	52 860 €

Il est proposé d'augmenter les cotisations des EPCI pour 2024 anticipant le programme de travaux à venir sur la période 2025-2030 et estimé à 2,6 M€ (détails ci-dessous).

Hypothèse haute		
coût des travaux par km de linéaire		60 000 €
Bévoitte	estimation issue de l'étude IRH	2 200 000 €
Malroy	21 km	1 260 000 €
Argancy	9 km	540 000 €
Raverte	8 km	480 000 €
TOTAL TRAVAUX		4 480 000 €
REMUNERATION MOe		448 000 €

Hypothèse modérée TTC		
Bévoitte	(priorité 1 uniquement)	1 200 000 €
Malroy	21 km	681 081 €
Argancy	9 km	291 892 €
Raverte	8 km	259 459 €
TOTAL TRAVAUX		2 432 432 €
REMUNERATION Moe		243 243 €

Ce programme sera étalé sur 6 ans avec des tranches annuelles de travaux d'un montant de 400 000 €.

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente et après en avoir débattu, le Conseil Syndical approuve par 9 voix pour et une abstention le Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2024.

POUR : 09 CONTRE : 0 ABSTENTION : 01

5 DIVERS

Néant

La séance est levée à 19H15.

Procès-verbal approuvé par le Conseil Syndical le 18/03/2024.

Le Secrétaire,
René HUBERTY



La Présidente
Delphine BERGER



